

a. 822.2. Can.

dodis.ch/53211

KONSULARKONFERENZ OTTAWA

19./20. Oktober 1976

P R O T O K O L L

Konsularkonferenz Ottawa 19./20. Oktober 1976

T R A K T A N D E N L I S T E

1. Généralités
 - 1.1. Exposé général (situation du Canada, politique intérieure et étrangère)
 - 1.2. Situation des provinces
2. Problèmes suisses 1976
3. Autres problèmes, notamment économiques
 - 3.1. Situation économique du Canada et relations économiques Suisse-Canada
 - 3.2. Organisations économiques Suisse-Canada
 - 3.3. Relations Suisse-Canada dans le domaine de la sécurité sociale
 - 3.4. Visas
 - 3.5. Protection du nom et des armoiries suisses
4. Questions relatives aux Suisses de l'étranger
 - 4.1. Situation des Suisses du Canada
 - 4.2. Organisations des Suisses du Canada
 - 4.3. Législation d'exécution concernant l'art. 45bis de la Constitution (obligations militaires, assistance, droits politiques)
 - 4.4. Information, notamment service suisse des ondes courtes et Swiss-Canadian Review
 - 4.5. Scientifiques au Canada
 - 4.6. AVS/AI, assurance maladie
 - 4.7. Fonds de solidarité

5. Rayonnement de la Suisse à l'étranger
 - 5.1. Relations culturelles Suisse-Canada
 - 5.2. Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger
 - 5.3. Distribution de films
 - 5.4. Pavillon suisse "Terre des Hommes"

6. Questions administratives
 - 6.1. Rapport Florian
 - 6.2. Immatriculations
 - 6.3. Personnel

- 1 -

Dienstag, den 19. Oktober 1976

9.00 h Eröffnung der Konferenz

Vorsitz : Herr Botschafter F.-Ch. Pictet

Anwesend : Herren Botschafter Dr. A. Janner
 Minister M. Jaccard
 Generalkonsul R. Neeser, Toronto
 Generalkonsul H. Baumgartner, Montreal
 Konsul A. Gygax, Vancouver
 Vizekonsul J.-P. Beltrami, Konsularagent
 in Quebec
 Vizekonsul P. Monod, Konsularagent in
 Edmonton
 R. Weiersmüller, zweiter Sekretär
 C. Duboulet, Attaché

Protokoll : Fr. D. Läderach
 Fr. M. Sibold

* *

*

M. l'Ambassadeur Pictet ouvre la réunion en remerciant M. l'Ambassadeur Janner et M. le Ministre Jaccard d'avoir pris l'initiative d'organiser cette deuxième conférence consulaire, ainsi que tous les participants.

* *

*

1. GENERALITES

1.1. Exposé général (situation du Canada, politique intérieure et étrangère)

La conférence débute par un exposé de M. Pictet (annexe).

./.

1.2. Situation des provinces

M. Baumgartner présente son rapport sur la situation politique et économique dans la province de Québec (annexe), suivi d'une contribution de M. Beltrami sur le Québec également (annexe). Anschiessend orientiert Herr Neeser anhand von drei Exposé (Beilage) über die Provinzen Ontario, Manitoba und Saskatchewan. Er berichtet, dass in der Zwischenzeit die Holderbank doch die Erlaubnis von der FIRA erhielt, eine Steingrube in Quebec im Werte von 60 Mio Dollar aufzukaufen. Die Firma hat sich damit eine Rohstoffquelle sichern können. - Was die Konsulatschliessung der BRD in Winnipeg anbelangt, so teilt Herr Neeser mit, dass Deutschland wieder auf den Entschluss zurückkommen musste und ein kleines Honorarkonsulat eröffnet hat. Wahrscheinlich hängt dies mit den Leopard-Panzerlieferungen und den Uebungen der deutschen Armee auf dem Ausbildungsgelände in Manitoba zusammen.

Herr Gygax berichtet über Britisch Kolumbien (Beilage), und anschliessend kommt Herr Monod über Alberta zum Wort (Beilage).

M. Pictet relève, en guise de conclusion, combien le Canada est un pays contrasté dont la diversité se manifeste sur les plans économique, social et politique. Il prie les Consuls de tenir autant que possible l'Ambassade au courant de la situation générale de chaque province par l'envoi de brefs rapports ou d'articles de presse concernant des problèmes d'intérêt général.

2. PROBLEMES SUISSES 1976

M. Jaccard brosse un tableau des problèmes suisses en 1976. Les problèmes financiers dominent la situation politique de notre pays. La situation financière de la Confédération est le résultat d'une évolution qui s'étend sur 30 années de haute conjoncture qui ont vu une augmentation constante du niveau de vie et du produit social (taux de croissance de 14 % de 1970 à 1974). Parallèlement on a enregistré une augmentation constante des dépenses publiques de la Confédération, des cantons et des communes, provenant notamment d'un rattrapage dans les domaines de l'équipement routier et ferroviaire, de la formation professionnelle et universitaire ainsi que de la sécurité sociale. Le financement de ce rattrapage s'est fait grâce à la haute con-

joncture, les impôts produisant davantage de recettes, mais aussi grâce à l'inflation. Depuis deux ans environ, la récession se fait sentir, notamment dans certains cantons dont l'économie n'est pas très diversifiée, comme le canton de Neuchâtel (horlogerie). Il y a aussi un chômage partiel, grave pour les milieux touchés mais dont l'importance ne doit pas être exagérée, ainsi que quelques faillites spectaculaires, dans le domaine de la construction par exemple. Cette récession et ce chômage partiel ont eu et auront encore pour conséquence une diminution des recettes de la Confédération, des cantons et des communes. Malgré cette diminution on a décidé quelques injections conjoncturelles d'environ deux milliards de francs au total : 160 millions pour les transports, 322 millions pour la défense nationale, 600 millions pour la participation de la Confédération à des travaux exécutés par des tiers, 120 millions pour le renouvellement de logement plus 10 % à d'autres constructions. Ces dépenses ne suffisent cependant pas pour compenser la récession. Il est donc nécessaire de favoriser par tous les moyens les exportations.

Le budget de la Confédération a augmenté constamment depuis la fin de la guerre mais les recettes fédérales ne vont que pour un tiers à des buts intéressant directement la Confédération (administration, défense nationale, relations avec l'étranger). Les deux autres tiers vont aux cantons, aux communes, à des organisations semi-étatiques ou privées ou à des particuliers.

En 1976, le déficit de la Confédération sera de deux milliards environ, en 1977 de 2,5 milliards environ et au rythme actuel, de 5,7 milliards environ en 1979. A cela s'ajoutent les déficits des cantons et des communes, de 2,4 milliards.

Des mesures thérapeutiques sont nécessaires. Les votations populaires de ces derniers temps ont clairement démontré qu'il n'y aurait pas de nouvelles recettes avant que les pouvoirs publics aient réalisé des économies ("Zuerst sparen, dann steuern"). Réaliser des économies n'est pas une chose facile. Les relations entre le pouvoir fédéral et les cantons et les communes sont en jeu car ces derniers sont au bénéfice de subventions très élevées. On est à la recherche de nouvelles recettes par l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour remplacer l'impôt sur le chiffre d'affaires, socialement inéquitable et qui n'impose que 80'000 commerçants environ. La TVA compensera aussi la perte des recettes douanières consécutive à nos arrangements avec le Marché commun. On a abaissé les tarifs douaniers mais on n'a pas encore remplacé cette perte considérable à la charge de la caisse fédérale. Nous aurons toute une série de votations populaires sur les plans fédéral, cantonal et communal pour essayer de redresser la situation financière. Au plan fédéral, le parlement cherche une solution dite "paquet financier" pour d'une part introduire la TVA et d'autre part convaincre l'opinion qu'on a tout fait pour ré-

duire les dépenses de la Confédération. Toute nouvelle charge fiscale fédérale doit être approuvée par le peuple, dont l'accord n'est pas certain.

M. Jaccard signale à ce propos la multiplication des votations. Il y en aura 12 environ en 1977, qui porteront sur les questions les plus diverses. Ces votations sont parfois le résultat de référendums demandés contre une loi votée par le parlement mais aussi des nombreuses initiatives présentées par des milieux fort variés. La législation en matière de droits politiques est en révision pour permettre notamment de lutter contre une participation aux votations de plus en plus faible puisqu'elle n'atteint en moyenne que 50 %. M. Jaccard mentionne deux problèmes qui intéressent de près le Département politique : Premièrement, le référendum en matière de traités internationaux. La disposition actuelle prévoit que le référendum peut être demandé pour des traités conclus pour une durée indéterminée ou plus de 15 ans. Elle ne répond plus bien aux besoins. La révision constitutionnelle dans ce domaine exigera une votation populaire et le parlement est en présence d'un dilemme, d'une part ne pas donner l'impression que les droits populaires sont mis en cause dans un domaine important et d'autre part assurer une conduite rationnelle de notre politique étrangère.

Deuxièmement, les relations entre la Suisse et l'ONU. Nous continuons à ne pas être membre de l'ONU. La question de savoir si, quand et sous quelle forme nous pourrions éventuellement adhérer à l'ONU nécessite également une votation populaire. Une votation populaire récente concernant un crédit destiné à une organisation internationale dans le domaine de l'aide au Tiers-Monde a montré les hésitations du peuple suisse devant l'accroissement des dépenses publiques et aussi un certain scepticisme à l'égard des organisations internationales et d'un engagement accru dans nos relations étrangères. Il n'est pas sûr qu'une votation populaire concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU se termine par un résultat positif. Dans les conditions actuelles, un vote négatif serait préjudiciable.

M. Jaccard mentionne les révisions en cours du code civil (droit de la famille, adoption, régimes matrimoniaux) et du code des obligations (sociétés par actions). Le droit de la nationalité sera révisé ultérieurement et il est concevable que l'on aboutisse à des solutions assez nouvelles.

En ce qui concerne les obligations militaires, le principe qui veut que chaque citoyen doit accomplir ses obligations militaires n'est contesté que par une petite minorité. Le statut des objecteurs de conscience est en discussion et la justice militaire doit subir quelques modifications. Pour M. Jaccard il y a en Suisse de nombreux problèmes difficiles, mais pas insurmontables. La cohésion nationale est nécessaire, entre les pouvoirs publics et le peuple. Le peuple est d'ailleurs lui-même également un pouvoir public, appelé à se prononcer très

fréquemment. On constate qu'aux dernières élections fédérales l'ancienne députation a été dans l'ensemble confirmée, l'importance des partis étant restée presque la même. On constate cependant depuis quelque temps des "non" lors de votations populaires qui expriment la méfiance de certains contribuables à l'égard des pouvoirs publics, du parlement dont les décisions ne sont pas toujours ratifiées, du Conseil fédéral, que l'on confirme pourtant dans ses fonctions, et surtout de l'administration.

M. Jaccard conclut en affirmant que nous vivons dans un pays équilibré et que rien ne doit nous inciter au pessimisme et nous faire croire que la Suisse ne pourra pas d'une manière satisfaisante résoudre les problèmes dont elle est saisie.

M. Pictet remercie M. Jaccard et ouvre la discussion. M. Beltrami demande combien coûtent les votations en Suisse. M. Jaccard déclare que les dépenses sont à la charge des cantons et des communes. La Confédération paie les bulletins de vote et les textes de lois. Une votation revient à quelques centaines de milliers de francs. M. Pictet aimerait savoir où en est la question du Jura qui intéresse de nombreux milieux au Canada. M. Jaccard répond que la Constituante a commencé ses travaux, en se fondant sur un projet de constitution préparé par l'Association des avocats jurassiens. Ces travaux avancent raisonnablement bien qu'il y ait des divergences de vues. Les partis traditionnels sont représentés dans la constituante dans la mesure de leur importance numérique, le Rassemblement jurassien dominant la situation. On ne peut dire quand la constituante terminera ses travaux. Il y aura encore une votation cantonale bernoise et une procédure devant le parlement fédéral pour l'octroi de la garantie fédérale à cette constitution. Ensuite le peuple suisse et les cantons devront se prononcer puisque la constitution fédérale sera modifiée. Certains se demandent si la votation se terminera par un oui ou un non. Il y a une certaine tension entre le Jura nord et le Jura sud. Le Jura sud a approuvé son maintien dans le cadre du canton de Berne et les séparatistes, notamment du Jura nord, ne peuvent accepter cette solution. Ils ne veulent pas que le Jura soit coupé en deux. Les "Nordistes" continuent leurs agissements dans la partie sud tandis que les "Sudistes" (séparatistes) envoient des observateurs chargés de suivre les travaux de la constituante. Une solution pacifique dépend de l'attitude des séparatistes. Si ceux-ci continuent à se montrer excentriques, leur attitude pourrait ne pas être appréciée dans l'opinion du reste de la Suisse, même en Suisse romande. Il n'est donc pas certain que sur le plan fédéral nous ayons finalement une double majorité acceptante.

M. Monod demande pourquoi le franc suisse est si cher et quelles en sont les conséquences. M. Jaccard répond que si aujourd'hui le franc suisse est très cher, il était autrefois trop bon marché. Le franc suisse est recherché à cause de notre stabilité économique et monétaire. Nous avons réussi à dominer presque complètement l'inflation, par conséquent beaucoup de

gens essaient d'acquérir des francs suisses. Le jeu de l'offre et de la demande fait que le prix du franc suisse augmente. Le Conseil fédéral et la Banque nationale ont pris des mesures pour freiner la venue de capitaux étrangers en Suisse, notamment de monnaie italienne. Souffrent de la hausse l'industrie d'exportation et le tourisme. Il y a une petite récession dans le domaine touristique mais l'ONST n'a pas de raisons de se montrer pessimiste. On ne peut faire de pronostics quant à l'évolution du franc suisse pour ces prochaines années ou même ces prochains mois. M. Janner ajoute que la majorité des exportateurs préfèrent vivre avec un franc cher qu'avec l'inflation.

Le nécessaire sera fait pour que M. Monod reçoive à l'avenir des publications sur l'économie suisse et les bulletins de nos grandes banques.

3. AUTRES PROBLEMES, NOTAMMENT ECONOMIQUES

3.1. Situation économique du Canada et relations économiques Suisse-Canada

Herr Weiersmüller weist eingangs zu seinem Exposé (Beilage) darauf hin, dass viele wirtschaftliche Erscheinungen in Kanada besser verständlich werden, wenn man sich bewusst ist, dass es zwei gegenläufige Tendenzen sind, die das kanadische Wirtschaftsgeschehen prägen. Die eine Tendenz liegt in den natürlichen Umständen begründet, die andere ist in der Hauptstossrichtung der Wirtschaftspolitik zu finden.

Herr Weiersmüller beendet seinen Beitrag und fügt hinzu, dass wir in der heutigen Lage auch marginale Märkte erschliessen müssen. Westkanada ist ein solcher. Bis heute hat man ihn etwas vernachlässigt, doch müssen wir zukünftig dort unsere Bemühungen verstärken.

Herr Pictet dankt Herrn Weiersmüller. Er bittet die Konferenzteilnehmer, gewisse darin enthaltene Informationen für sich zu behalten (Angaben und Zahlen über die schweizerischen Kapitalexporte). Anschliessend eröffnet er die Diskussion über die Exportförderung nach Kanada.

En ce qui concerne les projets, M. Pictet a été frappé par l'importance de certains projets en cours, notamment dans le Nord et en Alberta (projet Syncrude de mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca, recherche de gas et de pétrole dans l'Arctique, aménagement hydraulique de la baie James). Le total de ces quelques projets, qui ne concernent que le secteur de l'énergie, atteindra,

- 7 -

s'ils se réalisent, quelque 50 milliards de dollars durant ces dix prochaines années. Malgré la prépondérance américaine, l'industrie suisse doit pouvoir obtenir des commandes pour du matériel hautement spécialisé. Il y a de l'équipement suisse aux "Great Canadian Oil Sands" et pour les forages dans la mer de Beaufort. Nous ne savons d'ailleurs pas toujours ce que fait notre propre industrie, nos firmes ne nous informent souvent que lorsqu'elles ont des difficultés.

Herr Neeser spricht über "Exportförderung und der kanadische Markt" (Beilage) und beendet sein Exposé mit der Bemerkung, dass die sog. "Manufacturing Opportunities"-Ausstellungen von der Regierung unterstützt und wahrscheinlich auch im Stillen finanziert würden. Es gebe auch Firmen, welchen empfohlen worden sei, Mittel und Wege zu finden, die importierten Produkte in Ontario herzustellen. Dabei könne sich die Regierung für ein bestimmtes Produkt an einer kleinen Fabrik mit 50'000-80'000 Dollar beteiligen. Zusätzlich würden von Regierungsseite nochmals \$ 50'000 à fonds perdu hineingesteckt, und der Fabrizierende selbst beteilige sich mit weiteren \$ 50'000. Mit solchen Programmen können viele Exporte mit der Zeit ausgeschaltet werden.

Die schweizerische Grossindustrie weicht auch auf andere Lieferantenmärkte aus. Kürzlich hat sich die Brown Boveri Canada zusammen mit der Kent Instruments Division an einer Ausstellung beteiligt. Bekanntlich wurde die Kent Instruments von der englischen BBC aufgekauft. Letztere hat nun dadurch den kompletten Verteilerapparat für die englischen Instrumente in die Hände bekommen. Durch den tiefen Pfundkurs kommen nun Firmen wie Kent Instruments ins Geschäft. Ausser dem schönen Namen sieht man leider nichts Schweizerisches. Alles andere ist verschwunden, d.h. das Interesse an nationalen Ausstellungen mit Schweizerkreuz am Stand dürfte mehr und mehr in den Hintergrund rücken.

Herr Pictet erwähnt in diesem Zusammenhang die Lieferung nach Britisch Kolumbien einer grossen Anlage zur Aufbereitung von Kartonabfällen durch eine Schweizer Firma via ihre Filiale in England.

Um 12.30 h wird die Sitzung bis zum Nachmittag vertagt.

14.30 h : Wiederaufnahme der Besprechungen

Herr Baumgartner stellt die Frage, inwieweit wir gesellschaftliche Anlässe, die Schweizerfirmen oder Vertretungen solcher zur kommerziellen Prospektion durchführen, unterstützen sollen (Beilage). M. Pictet pense que le patronage de l'Ambassade ou d'un Consulat, et à fortiori une participation quelconque, peut être envisagée pour des ma-

nifestations organisées par une branche de l'industrie, mais non pour celles d'une firme. M. Janner pense qu'il faut éviter de créer des précédents à l'égard de firmes. L'allocation de représentation ne pourrait être utilisée que pour réunir les Suisses avec des personnalités canadiennes intéressantes pour nos exportations.

Es folgt das Arbeitspapier von Herrn Gygax "Exportförderung nach dem Westen Kanadas" (Beilage). Herr Pictet stellt fest, dass sowohl Herrn Gygax als auch Herrn Neeser die schwierige Suche nach geeigneten Vertretern beschäftigt. Das Problem gibt Anlass zu einer regen Diskussion. Herr Pictet hat den Eindruck, dass die Vertreter vor allem in Montreal, aber auch in Toronto, den westlichen Teil Kanadas vernachlässigen. Er erkundigt sich, wie bei der Verbesserung der schweizerischen Exportförderung nach dem Westen vorgegangen werden sollte. Würde es helfen, wenn zusätzliche Vertreter an Ort diesen Landesteil betreuen würden? Können wir an die Handelskammern der Provinzen appellieren? Herr Neeser z.B. pflegt persönlichen Kontakt mit kanadischen Interessenten, was bestimmt zu fruchtbareren Resultaten führt als die Anzeigen in den Bulletins. Wir dürfen von den Publikationen nicht abgehen, sollten uns aber bewusst sein, dass Inserate allein kaum genügen. Herr Baumgartner betont, dass sich ziemlich viele kanadische Firmen schriftlich an das Generalkonsulat wenden und Interesse für den Import schweizerischer Produkte zeigen. In solchen Fällen nimmt das Generalkonsulat Verbindung mit der OSEC auf, die über Adressen von Schweizerfirmen verfügt. Herr Baumgartner ist überzeugt, dass in dieser Beziehung einiges passiert, worüber wir eben nicht genügend informiert sind. Eine einigermaßen zuverlässige Dokumentation der bestehenden Vertretungen schweizerischer Exporteure wäre von grossem Nutzen. Im Vergleich zu Vancouver stellen sich in Montreal, was die schweizerischen Exporte anbelangt, weniger Probleme. Für Herrn Weiersmüller weist das Vertreterproblem in Kanada viele Ähnlichkeiten mit demjenigen in den USA auf. Es ist für die schweizerischen Exporteure sehr schwierig, ein Vertreternetz aufzubauen, das gute Leistungen über die primären Märkte (in Kanada Quebec und Ontario; in den USA die Ostküste) hinaus erbringt. Es hängt von der Art des Produktes ab, wie man am besten vorgeht. Für Industriegüter müssen oft relativ direkte Wege zu bedeutenden Kunden gefunden werden. Bei den Konsumgütern jedoch bestehen, was bessere Vertreternetze betrifft, wirklich keine grossen Chancen. Das europäische "Importhandelshaus" fehlt. Herr Pictet betont, dass das Bearbeiten des kanadischen Marktes von den USA aus eine sehr unglückliche Sache wäre, worauf Herr Neeser erklärt, dass nach langen Jahren Kanada ziemlich separat behandelt wird, d.h. dass sozusagen überall ein kanadisches und ein US-Vertreternetz vorhanden sind.

M. Beltrami expose qu'il devient difficile d'importer des appareils auditifs suisses. Il faut diversifier les

achats et notamment s'approvisionner aux Etats-Unis. La maison suisse, avec laquelle il traite, a conclu un arrangement de production avec une compagnie américaine. Il est dommage que cela ne se soit pas fait avec une firme canadienne. Mais les Américains ont été plus rapides et cette compagnie a ainsi pris le marché américain plus le marché canadien. Cela provient du fait que la valeur du franc suisse est excessive. Les coûts de production sont semblables, ce qui fait la différence, c'est le taux de change. M. Beltrami a réussi à rétablir un peu la situation, c'est-à-dire acheter des produits suisses, mais il doit passer par des Américains.

Québec est assez éloigné des centres importants. Il faut noter l'absence de la présence suisse en général. D'autres pays, comme la France et la Belgique, sont beaucoup plus actifs dans le domaine des représentations. Il y a quand-même des industries et des représentations assez importantes dans la province.

M. Monod estime qu'il y a un manque de communication. Beaucoup de firmes suisses ne savent pratiquement rien de l'ouest du Canada. Faut-il laisser les firmes suisses se renseigner elles-mêmes ou devons-nous établir le contact ? M. Janner répond que les firmes suisses doivent prendre contact elles-mêmes. Ce qu'on peut faire, c'est de rendre l'OSEC ou la Division du commerce attentifs aux possibilités offertes par l'ouest du Canada. C'est un marché qui se développe manifestement, il faut cependant admettre que les exportateurs sont plus intéressés en ce moment par d'autres pays, surtout en ce qui concerne les biens de consommation. M. Janner mentionne le problème de l'application des émoluments. En attendant une solution, il est nécessaire d'appliquer strictement le tarif des émoluments.

M. Pictet constate, pour résumer la discussion, que l'effort principal incombe à nos firmes mais que nous sommes là pour les aider. Il faut distinguer entre biens d'investissement et biens de consommation. Pour les biens d'investissement, les grandes firmes sont présentes et bien au courant. Nous pouvons aider les moyennes et petites entreprises en faisant rapport aux autorités compétentes suisses sur les projets en cours et surtout sur les projets à l'étude. Pour cela, nous dépendons des informations que nous pouvons recueillir ici. On peut les aider aussi en les encourageant à participer à des expositions de branches et aussi à venir voir de temps en temps ce qui se passe sur place. En ce qui concerne les biens de consommation, on peut surtout apporter une aide dans la recherche de représentants. Pour ce qui est de la documentation, on est souvent insuffisamment informé sur ce que l'industrie suisse peut fournir, notamment l'industrie des machines. Les firmes devraient adresser leur documentation à des bureaux canadiens d'ingénieurs-conseil.

M. Monod demande s'il n'existe pas des bulletins qui pourraient être envoyés à des firmes canadiennes et qui les informeraient sur ce que la Suisse peut offrir. Le bulletin de l'OSEC intitulé "Nouvelles économiques de Suisse" est destiné plutôt à la presse qu'à l'industrie. M. Janner mentionne les représentants commerciaux, tels que le Canada et aussi l'Autriche les connaissent. Les Autrichiens financent leur promotion commerciale par une taxe de 0,3 % sur la valeur à la frontière. La Suisse ne connaît pas ce système. Jusqu'à présent, aucune solution n'a été trouvée pour aider davantage les petites et moyennes entreprises. M. Beltrami déclare avoir mis, ces dernières années, des petites et moyennes entreprises suisses en contact avec des industries québécoises. Malheureusement, la concurrence a joué en leur défaveur.

M. Pictet remercie les participants de leurs efforts pour venir en aide à notre industrie d'exportation. La situation en général n'est pas mauvaise. Pour pouvoir informer convenablement la Division du Commerce et l'OSEC, l'Ambassade dépend aussi des informations que les consulats lui communiquent, particulièrement sur les projets à l'étude dans les provinces.

3.2. Organisations économiques Suisse - Canada

Herr Weiersmüller berichtet über die von der Botschaft unterstützten und geförderten Gespräche zwischen Vertretern der Swiss-Canadian Chamber of Commerce in Montreal und der Swiss Canadian Business Association in Toronto über die Schaffung einer wirtschaftlichen Dachorganisation für Kanada, d.h. einer Föderation der Handelskammern. Herr Pictet und Herr Weiersmüller sind der Ansicht, dass es zur wirksamen Interessenvertretung von Nutzen sein kann, mit einer Stimme zu sprechen. Ueber die Frage, inwiefern die Adresse "5 Marlborough Avenue" zur Verfügung gestellt werden kann, sind die Meinungen geteilt. Sowohl Herr Janner als auch Herr Jaccard melden Bedenken an. Die Botschaft könnte sich mit der Briefkastenfunktion in unangenehme Situationen hineinmanövrieren. Weshalb kann diese Angelegenheit nicht durch die Eröffnung eines Postfaches gelöst werden? Die Botschaft sollte nicht mit Dienstleistungen dieser Art belastet werden. Herr Janner bezweifelt zudem, ob mit der Gründung eines Dachverbandes viel Positives erreicht würde.

Herr Gygax bemerkt, dass in Vancouver nur sehr wenige Schweizer leben, welche mit der Schweiz in Geschäftsbeziehungen stehen. Es ist somit keine gute Basis zur Gründung einer Handelskammer vorhanden. Herr Gygax hat im Sinne eines ersten Schrittes versucht, ca. 25 Leute zu einem Luncheon zu versammeln. Das Resultat dieses ersten Treffens war eher kläglich. Weitere Mittagessen mit kleineren Gruppen

von fünf bis sechs Personen vermochten nicht über die Tatsache hinwegzutäuschen, dass generell keine Bereitschaft besteht, Verpflichtungen einzugehen. Herr Anderegg, Vertrauensanwalt, ist einer der einzigen auf weitem Felde, der eher positiv eingestellt ist und eventuell auch als Präsident zum gegebenen Zeitpunkt in Frage kommen könnte. Eine Handelskammer muss auf eigenen Beinen stehen, den Wünschen der Geschäftswelt entsprechen und nicht auf Anregung eines Konsulates hin zustande kommen. Herr Pictet betont ebenfalls, dass es nicht Sache der Botschaft oder Konsulate ist, die Initiative zu ergreifen. Sie muss von Seite der Geschäftsleute kommen; wir können sie höchstens unterstützen.

3.3. Relations Suisse-Canada dans le domaine de la sécurité sociale

M. Jaccard demande si la conclusion d'une convention de sécurité sociale avec le Canada telle que la Suisse en a signé avec de nombreux pays devrait être envisagée. Les Suisses du Canada ont-ils formulé des demandes dans ce sens ? La discussion permet de constater que les consulats ne sont pas saisis de demandes de ce genre. Les Suisses au Canada sont traités sur le même pied que les Canadiens, les rentes payées par la sécurité sociale canadienne sont versées au Suisse qui rentre au pays à l'âge de la retraite. Pour le moment, il n'y a donc pas nécessité d'entamer des négociations avec le Canada.

3.4. Visas

M. Baumgartner présente son exposé (annexe) sur ce sujet. M. Janner déclare que si un Canadien désire avoir des informations à propos de l'immatriculation dans une université ou l'obtention d'un permis de séjour, il n'a qu'à s'adresser aux représentations canadiennes en Suisse. L'intérêt en cause est canadien, sauf s'il s'agit d'une personnalité que l'on souhaite voir s'établir en Suisse. M. Beltrami demande si pour l'obtention d'un visa de travail, l'intéressé doit faire des démarches au Canada et en Suisse. M. Neeser signale qu'il a établi une lettre-type qui attire entre autres l'attention des Canadiens sur la situation économique actuelle en Suisse et l'obligation de parler couramment l'une des langues nationales, soit le français ou l'allemand. La lettre mentionne encore que s'ils désirent des informations plus précises, ils peuvent s'adresser à l'Ambassade du Canada à Berne. Chaque représentation au Canada fait d'ailleurs de même. M. Duboulet ajoute qu'il faut toujours préciser que

l'emploi doit être d'abord trouvé en Suisse et que c'est l'employeur qui fait les démarches d'obtention du visa. Un Canadien n'a pas à remplir les papiers pour la police des étrangers. Même s'il trouve un emploi en Suisse, il n'est pas certain qu'il obtienne l'autorisation d'exercer cet emploi.

3.5. Protection du nom et des armoiries suisses

Herr Weiersmüller teilt mit, dass das Department of Public Works mit einem Aufwand von 60'000 Dollar die in allen öffentlichen Gebäuden zur Kennzeichnung von Sanitätsposten irrtümlicherweise verwendeten Schweizerwappen durch ein neues, uns genehmes Signet ersetzt hat. Sämtliche Konferenzteilnehmer sind im Besitze eines Musters dieses neuen Signetes. Bei Interventionen in den Provinzministerien (z.B. wegen Ambulanzen) kann es als Alternative gezeigt werden.

Herr Gygax weist darauf hin, dass in Britisch Kolumbien die Reklamationen betreffend Ambulanzen sofort angenommen wurden. Die Fahrzeuge wurden neu bemalt.

Zum Namen "Swiss Canadian Gold Corporation" erklärt Herr Neeser, dass die diesbezügliche Klage von der Provinz Ontario akzeptiert und hierauf der Firma verboten wurde (sie hat in der Zwischenzeit übrigens Pleite gemacht), die Bezeichnung "Swiss" zu tragen. Ausnahmsweise waren unsere Banken bereit, eventuell einen Gerichtsfall zu berappen; es kam aber nicht soweit. Die Regierung hat Herrn Neeser schriftlich bestätigt, dass inskünftig darauf geachtet werde, den Namen "Swiss" im Zusammenhang mit nichtschweizerischen Geschäftsfirmen nicht mehr zu verwenden.

Schlussfolgerung : im grossen und ganzen werden unsere Reklamationen bezüglich des Namens "Swiss" angenommen und verstanden.

4. QUESTIONS RELATIVES AUX SUISSES DE L'ETRANGER

4.1. Situation des Suisses du Canada

M. Neeser présente un exposé (annexe). M. Jaccard observe qu'il serait difficile de s'opposer à la pratique suivant laquelle les entreprises suisses à l'étranger sont dirigées par des étrangers et non par des Suisses. Les entreprises n'accepteraient pas que nous intervenions.

En ce qui concerne les questions de nationalité, la Suisse admet la double nationalité. Certains doubles nationaux rompent pratiquement toutes les relations qu'ils pouvaient avoir avec la Suisse, alors que d'autres renforcent au contraire leurs liens. Ce serait une erreur de vouloir, comme certains Etats, faire abandonner à un double national sa nationalité suisse. Lorsqu'un double national sollicite une assistance, il s'agit d'examiner si la nationalité suisse est prépondérante, sinon le renvoyer aux autorités d'assistance du pays dont il est également le ressortissant. L'assistance est traitée par la Division de police, mais c'est le Service des Suisses de l'étranger qui examine dans chaque cas si la nationalité suisse peut être considérée comme prépondérante. Si la demande d'assistance est écartée, un recours est possible jusque devant le Tribunal fédéral.

Les étrangères qui épousent un Suisse acquièrent automatiquement la nationalité suisse. La question de savoir s'il convient de n'octroyer la nationalité suisse que sur demande est à l'étude. La législation en matière de nationalité sera révisée. L'idée du Département est de rechercher une formule qui permette de donner la nationalité suisse à quelqu'un qui a un minimum d'attaches réelles avec la Suisse. Il faudrait également trouver une solution pour que quelqu'un qui n'a plus de contact avec la Suisse perde plus facilement sa nationalité.

Répondant à M. Monod, M. Jaccard déclare que la nationalité suisse a été longtemps considérée comme une qualité qu'on ne pouvait pas perdre, sauf déclaration dans ce sens. La nouvelle loi sur la nationalité de 1953 prévoit la perte de la nationalité au moment où la 3^e génération née à l'étranger atteint l'âge de 22 ans, à moins que l'intéressé prouve qu'il a eu des rapports officiels avec l'Ambassade ou le Consulat de son pays de résidence. M. Monod observe que cette règle est mal connue dans certaines provinces du Canada, où les Suisses sont très isolés.

Séance levée à 17.30 h.

./.

Mercredi 20 octobre 1976, 9.00 h; reprise de la conférence

4.2. Organisation des Suisses du Canada

M. Baumgartner présente son papier de travail (annexe). M. Beltrami exprime ses félicitations au Secrétariat des Suisses de l'étranger pour son excellent travail et la documentation qu'il lui fait parvenir. M. Monod appuie M. Beltrami, mais en ce qui concerne le matériel, souhaite que le Secrétariat des Suisses de l'étranger pense aussi aux Suisses de l'ouest. D'ici la fin de cette année, il est probable que les deux sociétés suisses d'Edmonton et de Calgary se regrouperont en une fédération des Suisses de l'Alberta. M. Monod aimerait que d'autres provinces suivent cet exemple et qu'il y ait des réunions entre les fédérations des différentes provinces. Cela permettrait par exemple des échanges d'enfants entre familles anglophones et francophones. M. Gygax estime que c'est une bonne idée, mais constate que la fédération des sociétés suisses de la Colombie britannique, qui a fusionné avec celle de l'Etat de Washington, ne fonctionne pas. M. Baumgartner ne pense pas qu'une fédération canadienne soit possible, ne serait-ce qu'à cause des distances. Il n'y a jamais eu de tentatives dans ce sens au Québec. M. Beltrami appuie l'idée d'échanges et de camps pour enfants. Il y a certainement des Romands à Québec qui aimeraient placer leurs enfants dans un élément anglais pendant les vacances.

Herr Neeser hat verschiedentlich versucht, die Schweizer in Saskatchewan zusammenzubringen. Doch ist er wiederholt auf Widerstand gestossen, indem die beiden kleinen Schweizergruppen ihren eigenen Interessen nachgehen wollen. Auch in Manitoba versucht Herr Neeser stets, das bald den Geist aufgebende Vereinsleben in Winnipeg am Leben zu erhalten. Was Toronto anbelangt, so führt auch dort der Schweizer-Club sein eigenes Leben. Die einzige Verbindung mit Montreal besteht in einem jährlichen Kegeltreffen, d.h. Ontario hat absolut keinen Bedarf, sich in irgend einer Weise mit Montreal zusammenzutun.

In Toronto wurde schon einmal die Idee aufgeworfen, Schweizerkinder ferien- oder studienhalber via Auslandschweizerwerk nach Toronto einzuladen. Leider ging die Rechnung nicht auf, denn das Auslandschweizerwerk befasst sich nicht mit den Schweizern selbst und organisiert auch keine Gruppenreisen junger Schweizer. Es könnte hier höchstens an eine private Initiative gedacht werden. Der Versuch ist, nach mehrmaliger Prüfung, gescheitert.

- 15 -

M. Pictet constate que l'idée de MM. Monod et Beltrami n'est pas facile à réaliser. C'est une bonne chose que les sociétés suisses de l'Alberta s'organisent en une fédération; le moment venu, il faudra faire connaître cette fédération en faisant par exemple paraître une nouvelle à ce sujet dans la Revue. On pourrait peut-être aussi, par la voie de cette Revue, essayer d'organiser des échanges entre familles suisses du Québec.

4.3. Législation d'exécution concernant l'art. 45bis de la Constitution (obligations militaires, assistance, droits politiques)

M. Jaccard rappelle l'approbation il y a 10 ans de l'article 45bis de la Constitution consacré aux Suisses de l'étranger. Avant 1966, il n'existait aucune disposition permettant de régler, par la voie législative, les problèmes des Suisses de l'étranger. Ceux-ci devaient être traités sur le même pied que les Suisses de l'intérieur. L'exemple le plus classique est la question des obligations militaires. L'art. 18 de la Constitution stipule que tout Suisse doit accomplir ses obligations militaires. On ne fait aucune distinction, dans cet article, entre le Suisse de l'intérieur et le Suisse de l'étranger. De même en matière d'assistance. Celle-ci était du ressort du canton, voire des communes, qui n'étaient pas à même de régler les questions d'assistance à l'étranger. Par une loi fédérale fondée sur l'art. 45bis, l'assistance des Suisses de l'étranger a été mise à la charge de la Confédération. Environ 1000 Suisses profitent de cette loi, la somme dépensée atteignant environ un million de francs par année. La question des obligations militaires est en partie réglée. Le Suisse né à l'étranger ne paie plus de taxe militaire et celui qui émigre la paie pendant trois ans. On a dû renoncer à la taxe forfaitaire. Pour ce qui est du contrôle militaire, on a pu faire des améliorations. C'est ainsi que le contrôle militaire n'impose plus aux représentations consulaires l'obligation de remettre un livret de service à n'importe quel Suisse né à l'étranger, qui souvent ne parle même pas une des langues nationales. Les discussions continuent.

En ce qui concerne la justice militaire, le Suisse de l'étranger n'a pas la possibilité, lorsqu'il ne se présente pas devant le Tribunal militaire, de se faire défendre par un avocat, et si son innocence est acquise, il ne peut pas être acquitté par ce même Tribunal aussi longtemps qu'il ne s'est pas présenté devant ses juges militaires. A la prochaine révision de

la loi, ces deux points vont être changés. Enfin, une loi sur les droits politiques des Suisses de l'étranger vient d'être approuvée par les Chambres et entrera en vigueur le 1er janvier 1977. Le Suisse de l'étranger obtient les droits politiques dans la même mesure que le Suisse de l'intérieur, mais il doit se rendre en Suisse pour participer à un vote en matière fédérale. Une participation au scrutin fédéral sur territoire étranger n'est pas admise, faute de pouvoir accorder la réciprocité pour les étrangers établis en Suisse. Les Suisses de l'étranger sont mis au bénéfice d'une procédure aussi simplifiée que possible : ils pourront choisir la commune dans laquelle ils veulent se rendre pour retirer leur matériel électoral, et la commune où leur bulletin de vote sera compté (il devra s'agir de l'une des anciennes communes de domicile ou de la ou d'une commune d'origine).

M. Janner ajoute que les fonctionnaires de la Confédération ont la possibilité de voter par courrier étant donné qu'il n'est pas possible que tous les fonctionnaires se rendent en même temps en Suisse. Ce privilège n'est pas valable pour les épouses des fonctionnaires.

Répondant à M. Monod, M. Jaccard précise que le Suisse de l'étranger doit tout d'abord être immatriculé auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire. S'il désire aller voter en Suisse, il doit remplir une formule auprès de cette représentation. La Revue Suisse-Canada publiera tous ces détails et contiendra le calendrier des votations.

4.4. Information, notamment Service suisse des ondes courtes et Swiss-Canadian Review

M. Jaccard rappelle qu'autrefois, certains consulats seulement avaient un bulletin consulaire. On a cherché à créer un système d'information qui tienne compte à la fois des nouvelles générales et des besoins de chaque pays. Le bulletin actuel atteint aujourd'hui presque tous les Suisses de l'étranger. Il contient des chapitres concernant les problèmes généraux de la Suisse, les communications de l'administration, notamment du DPF, sur des mesures législatives ou des traités internationaux, les communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger et celles des sociétés suisses de la région dont il s'agit. Dans l'ensemble, ce système fonctionne bien. Ce bulletin, tiré à 200'000 exemplaires quatre fois par an, atteint 1 à 2 millions de lecteurs répandus dans le monde entier.

- 17 -

Grâce à lui, les sociétés suisses ont la possibilité d'atteindre aujourd'hui tous les immatriculés, sans qu'on doive leur communiquer les adresses. La Revue revient à 500'000 francs à la charge de la Confédération. M. Jaccard aimerait connaître les impressions ou désirs dont nous serions saisis.

Dans la discussion, M. Pictet se réfère à une lettre de M. Baumgartner au Secrétariat des Suisses de l'étranger dans laquelle il envisage qu'il y ait un cahier commun pour Toronto et Montréal et un cahier séparé pour Vancouver au lieu du cahier commun pour tout le pays. Personnellement, il souhaite qu'on garde le système actuel, pour ne pas scinder la communauté suisse au Canada. M. Baumgartner déclare que la question est étudiée à Berne. Les nouvelles locales des sociétés suisses sont peut-être plus importantes que les articles venant de Berne qui sont souvent déjà dépassés par les événements. M. Jaccard est du même avis que M. Pictet, pour des raisons pratiques. Il n'est en tout cas pas possible d'augmenter le nombre de pages de la Revue, il faut comprimer autant que possible les textes.

Herr Neeser bemerkt, dass sich die Swiss-Canadian Review für Anzeigen von Anlässen, die in wenigen Wochen stattfinden sollen, nicht eignet (wie oft ist es passiert, dass die Anlässe beim Erscheinen der Zeitung bereits stattgefunden haben!). Deshalb hat der Schweizer-Club in Toronto das monatliche Vereins-Mitteilungsblatt, das in 800 Exemplaren erscheint, beibehalten. Somit können die vielen Anlässe in kürzester Frist bekanntgegeben werden. Die Möglichkeit besteht, dass sich Toronto an einer Review, die weiterhin in der Schweiz gedruckt wird, beteiligt, um die auf lange Sicht arrangierten Veranstaltungen den Nichtmitgliedern des Vereins bekanntzugeben und sie allenfalls auch zum Besuch des Anlasses zu bewegen.

M. Monod demande alors s'il ne serait pas possible d'avoir des bulletins de nouvelles régionaux qui soient émis une fois par mois par les provinces ou par les clubs locaux. Herr Neeser weist auf die wenig ermutigenden Erfahrungen hin, welche mit der Torontoer Zeitung gemacht worden sind. Das Mitteilungsblatt wurde mehrere Male an die ganze Kolonie im Konsularbezirk (2500 Adressaten) versandt, mit der Aufforderung, dem Verein beizutreten oder wenigstens die Zeitung zu abonnieren. Das Resultat war gleich null. Zudem muss alle zwei bis drei Jahre ein neuer Editor gesucht werden. M. Jaccard répond qu'une société est libre de publier son propre bulletin, mais qu'il n'est plus question d'autoriser les représentations à envoyer des bulletins autres que la Revue Suisse-Canada.

Pour conclure, la question du Service suisse des ondes courtes est encore soulevée. A part M. Beltrami, personne au Canada ne peut capter régulièrement et d'une manière audible les émissions en provenance de Suisse.

4.5. Scientifiques au Canada

M. Pictet résume le papier de travail (annexe) rédigé par M. C. Favre, conseiller scientifique à Washington. Il rappelle l'existence d'une circulaire du ministre de l'éducation de l'Ontario recommandant aux universités de réduire le nombre de professeurs étrangers. Ce mouvement serait plutôt dirigé contre l'excès de professeurs américains. Les quelques professeurs suisses à Ottawa ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas menacés dans leur avenir professionnel.

M. Monod croit que cette tendance se manifeste plutôt dans les facultés des arts. Il connaît quelques professeurs étrangers qui désirent rentrer dans leur pays après plusieurs années passées au Canada parce qu'ils sont coupés dans leur avancement et ont des difficultés.

M. Pictet demande à être informé si jamais nous devons constater des cas de ce genre parmi les scientifiques suisses.

4.6. AVS/AI, assurance maladie

M. Jaccard observe que l'AVS facultative, qui intéresse les Suisses de l'étranger, pose certains problèmes. Elle est en quelque sorte déficitaire, car elle promouvoit l'adhésion de personnes déjà relativement âgées ou de condition modeste, ce qui fait que les personnes de condition aisée hésitent, leurs cotisations étant très élevées. Une proposition à l'étude porte sur les rentes fragmentaires de 20 ou 30 francs par mois. M. Jaccard ajoute que si un Suisse part pour l'étranger et n'adhère pas à l'AVS facultative, il ne reçoit aucune rente à l'étranger s'il devient invalide. En ce qui concerne l'assurance maladie, les Suisses qui rentrent au pays à l'âge de 65 ans rencontrent des difficultés à s'affilier à une caisse maladie. Il a été maintenant possible de conclure un accord avec ces caisses pour permettre aux Suisses de l'étranger de se prémunir contre les conséquences économiques de la maladie. Cet arrangement a fait l'objet de communications dans la Revue Suisse-Canada qui seront répétées à intervalles réguliers.

- 19 -

M. Jaccard rappelle que la cotisation AVS est calculée en fonction du salaire et des revenus de la fortune. L'adhésion est possible dès 20 ans jusqu'à 50 ans. Un étudiant peut s'assurer, même sans salaire, et paie un montant forfaitaire de 100 francs par année.

M. Neeser lit ensuite une note à propos de l'AVS/AI (annexe).

M. Monod expose le cas d'un Suisse qui a dû attendre des mois avant de recevoir sa rente, après maintes réclamations. M. Jaccard reconnaît que les services de l'AVS sont actuellement débordés. 27'000 dossiers sont en souffrance. Cette situation est particulièrement grave pour les enfants nés invalides.

M. Monod juge inadmissible qu'aucun fonctionnaire ne prenne la peine d'aviser les personnes concernées.

M. Jaccard déclare que les consulats ont la possibilité d'envoyer un accusé de réception et qu'il existe des fonds pour remédier aux cas urgents. M. Pictet suggère qu'on publie une communication à propos de cette situation dans la Revue Suisse-Canada. M. Jaccard fera le nécessaire pour qu'on nous fasse parvenir un texte dont le but sera d'éviter l'envoi de réclamations à Genève, sauf dans les cas vraiment graves. La situation actuelle va durer des années encore.

Herr Neeser wünscht eine Zusammenarbeit mit seinen Kollegen, um die Auszahlung von Vorschüssen an dringendst das Geld benötigende Rentner zu ermöglichen.

Herr Gygax verfügt aber über keinen Fonds im Hintergrund. Herr Neeser erkundigt sich, ob eine Möglichkeit besteht, dem Kollegen in Vancouver unter die Arme zu greifen. Die Situation kritischer Fälle in Vancouver könnte mit einem Fonds de roulement vom Hilfswerk in Quebec (scheinbar werden dort die anfallenden Zinsen nicht mehr aufgebraucht) gerettet werden.

Herr Baumgartner sieht darin kein Problem und teilt Herrn Neeser mit, dass er demnächst den Besuch des Präsidenten des Swiss Benevolent Fund von Montreal erhalten werde.

4.7. Fonds de solidarité

M. Jaccard rappelle que le Fonds de solidarité a été créé en 1953 pour le cas où des Suisses de l'étranger perdraient leur situation à la suite de guerres, de changements de régime, etc. Le Fonds a eu des difficultés assez importantes au début (guerre d'Algérie), mais la situation s'est améliorée et le Fonds a aujourd'hui une base financière saine. Les Suisses de l'étranger ont la

possibilité de choisir entre plusieurs catégories, selon leurs besoins, et de placer de l'argent en Suisse moyennant un intérêt qui peut atteindre 3 1/2 % non soumis à l'impôt anticipé. Les Suisses de l'étranger qui vivent dans des pays comme le Liban, la Rhodésie, sont de plus en plus nombreux à adhérer au Fonds. Bien que les Suisses du Canada n'aient pas pour le moment à se faire du souci, il serait préférable qu'ils adhèrent au Fonds de solidarité.

5. RAYONNEMENT DE LA SUISSE A L'ETRANGER

5.1. Relations culturelles Suisse-Canada

M. Pictet présente un exposé sur ce sujet (annexe) et mentionne le livre de M. Ziegler "Une Suisse au-dessus de tout soupçon", les répercussions qu'il a au Québec, ainsi que les articles parus dans les journaux de cette province.

M. Neeser lit ensuite sa contribution (annexe).

M. Jaccard annonce que le dépliant, une production de la Commission de coordination, va paraître en un million d'exemplaires environ et en 15 ou 20 langues. M. Pictet se dit déçu par le texte qui l'accompagne, qu'il juge parfois tendancieux et dont le ton ne correspond pas aux besoins. M. Jaccard reconnaît que le texte retenu par la Commission a suscité des critiques. Il était cependant impossible de plaire à tout le monde. La même difficulté a d'ailleurs surgi pour les photos. M. Monod partage l'avis de M. Pictet et juge indispensable de veiller à la qualité des traductions dans les diverses langues.

5.2. Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

5.3. Distribution de films

M. Jaccard résume les grandes lignes du rapport de la Commission qui a été remis à tous les participants. La Commission a maintenant été instituée par une loi fédérale. Elle dispose en 1976 de 800'000 francs. Ses premières réalisations sont le dépliant et la cassette, qui a été accueillie d'une manière très favorable. Elle

- 21 -

a été réalisée à 500'000 exemplaires et en 5 langues, pour être distribuée à des dirigeants politiques, des lycées ou des collèges.

La Commission s'est penchée sur le livre de Jean Ziegler et sur l'écho qu'il a provoqué un peu partout. Elle a constaté qu'il est difficile de lutter directement contre ce livre et qu'il valait mieux, pour le moment, continuer les activités qu'elle s'est fixées.

La distribution de films est un sujet compliqué. Il faut tenir compte des droits d'auteurs. La procédure de distribution est loin d'être satisfaisante et les catalogues ne sont pas suffisamment étayés. La Commission devra se concentrer sur cette matière.

Dans son exposé, M. Pictet a mentionné l'insuffisance de l'information concernant les manifestations culturelles. Des interventions dans ce sens sont faites auprès des universités, de l'EPF à Zürich, de l'Association suisse des musiciens, etc. Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions, les artistes ne peuvent être obligés à annoncer des déplacements qu'ils font à leurs frais.

Les "Einwegausstellungen", mentionnés par M. Neeser, sont un moyen bon marché d'atteindre le grand public, qui va être développé.

Enfin, en ce qui concerne les visites de journalistes étrangers en Suisse, la Commission a l'intention de consacrer, au fur et à mesure de ses activités, une somme accrue à ces visites qui sont organisées par le Service Information et Presse du DPF. Il sera possible d'inviter davantage de journalistes canadiens de valeur.

M. Pictet remarque qu'il n'y a aucune raison pour que certaines expositions présentées aux Etats-Unis ne le soient pas aussi au Canada. Le seul problème est qu'il faut prévoir au Québec et à Ottawa la présentation en anglais et en français. On essaie actuellement, un peu tard, de faire venir au Canada deux expositions qui vont finir leur périple aux Etats-Unis, "Toys of Switzerland" et "Transportation in Switzerland". "Toys of Switzerland" va au moins être présentée à Edmonton.

M. Janner pense qu'il est possible d'améliorer l'information. Le plus souvent, c'est aux missions de contacter l'artiste suisse et non le contraire.

M. Duboulet dit que Pro Helvetia confie souvent les expositions itinérantes à des agences américaines, telles que la Smithsonian Institution (SITES) et l'Association for Science and Technology (ASTC) à Washington. Ces institutions organisent la circulation des expositions à travers le continent, ce qui décharge les représenta-

- 22 -

tions de ce travail, mais demandent des prix de location variant entre \$ 400.- et \$ 650.-. En règle générale, les budgets des musées et autres institutions que l'on approche sont prévus une année voire deux ans à l'avance. On se heurte alors à des problèmes financiers qui diminuent l'intérêt de nos propositions. Il ne pense pas que l'organisation de la circulation des expositions itinérantes par les représentations constituerait un trop grand surcroît de travail. La présentation de l'exposition "Cartographie/géologie" l'année dernière s'est bien déroulée, conformément à une planification que nous avions préparée nous-mêmes.

M. Jaccard prend note de ce désir dont il faudra discuter avec Pro Helvetia. Il ajoute que les représentations ne sont parfois pas en mesure de contacter les milieux intéressés à ces expositions.

M. Monod affirme qu'un gros effort reste à faire. En ce qui concerne les films, on devrait pouvoir faire mieux. Le matériel de la télévision suisse pourrait être exporté, sur lequel il n'y a certainement pas de droits d'auteur. On pourrait établir des circuits à travers le Canada. Le matériel pourrait ensuite être renvoyé en Suisse ou faire partie d'une filmothèque qui resterait à l'ambassade et pourrait ensuite être utilisé par d'autres. En ce qui concerne les artistes, il se demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'organiser une fois une tournée de conférenciers suisses au Canada.

M. Pictet comprend les préoccupations de M. Monod, l'ouest du Canada est trop tenu à l'écart. La priorité en faveur du Canada ne devrait pas être plus basse que celle des Etats-Unis.

M. Jaccard prend note des besoins propres au centre et à l'ouest du pays. Il est d'accord avec les propos de M. Monod. Mais nous manquons de crédits. Pour ce qui est des films de la télévision suisse, il y a des droits d'auteur. Les contrats devraient être renégociés. La Commission est au début d'un travail très long pour amener la télévision suisse à conclure des contrats différents.

M. Pictet souhaite que nos manifestations culturelles touchent les jeunes Suisses pour entretenir un certain contact avec ceux-ci. Evoquant une suggestion de M. Monod, il se demande si on ne pourrait pas, par exemple, leur donner le dépliant et plus tard un livre sur la Suisse, ou encore le "Burgerbrief" à leur majorité. Il s'avère cependant que ces lettres n'ont pas de succès.

M. Janner déclare que pour les voyages de journalistes en Suisse, le Service Information et Presse dispose de crédits. C'est aux représentations de proposer des personnes de valeur.

./.

- 23 -

M. Monod demande s'il serait possible d'inviter des fonctionnaires canadiens pour des visites en Suisse. M. Weiersmüller remarque qu'il n'est pas possible, pour des raisons budgétaires, de couvrir les frais de tels voyages.

M. Pictet note que lors de la récente visite du Ministre de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario, personne de Berne ne s'est déplacé à Zürich pour le rencontrer.

M. Janner répond que lorsqu'il s'agit de représentants de provinces, il faut se borner à ce qu'ils soient reçus par l'industrie privée.

5.4. Pavillon suisse "Terre des Hommes"

M. Baumgartner présente son exposé sur ce sujet (annexe).

M. Pictet mentionne qu'au moment où l'OSEC se retire du pavillon (malgré une recommandation en sens contraire faite par l'ambassade), le Vorort, dans le cadre d'une enquête sur certains marchés qui fait maintenant l'objet d'un examen à la Division du Commerce, regrette l'absence d'un pavillon suisse d'exposition. Il souhaite que la Chambre de Commerce parvienne à réunir les fonds nécessaires.

M. Baumgartner remarque qu'il a approché la ville pour lui demander si elle serait prête, et à quelles conditions, à participer à nouveau aux frais comme l'an dernier. Il a parlé à un membre de la direction de Terre des Hommes pour savoir si on pourrait organiser une exposition commerciale et industrielle, tout en gardant un caractère culturel.

M. Jaccard confirme que l'OSEC n'est plus intéressé au pavillon, qui n'a été maintenu en 1976 qu'à cause de Swiss Timing.

./.

6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

6.1. Rapport Florian

M. Janner rapporte sur la mise en application des conclusions du rapport Florian. La rationalisation des services de chancellerie pose le problème complexe des immatriculations. Un groupe de travail a consacré 20 séances à ce sujet sans arriver à une solution. Pour ce qui est du contrôle militaire, on aimerait obtenir entre autres que le livret de service reste en Suisse. Quant à la taxe militaire, on espère arriver d'ici quelques années à une solution plus rationnelle. En ce qui concerne l'AVS, les difficultés de la caisse centrale compliquent le problème. La négociation sera longue. On est arrivé à une simplification des statistiques. Quant aux inventaires, qui intéressent surtout les ambassades, c'est un cas presque insoluble. La réduction des prestations concerne surtout les pays recevant beaucoup de touristes. On a passé un accord avec le Touring-Club, qui est entré en vigueur le 1er juillet 1976, afin de faciliter la rentrée en Suisse de touristes en difficulté. Le réseau consulaire a été restructuré, plusieurs représentations ont été fermées et on en fermera d'autres l'année prochaine. Le réseau au Canada est satisfaisant, grâce à la nomination de deux consuls honoraires. D'autres fermetures de postes ne seront probablement plus nécessaires. M. Janner remercie l'ambassade, ainsi que les consuls et consuls honoraires, de leur travail.

6.2. Immatriculations

6.3. Personnel

M. Jaccard déclare que l'immatriculation est un problème administratif et juridique. Le va-et-vient constant de Suisses qui partent à l'étranger et reviennent au pays donne un travail accru aux consulats qui ont des immatriculations et des exmatriculations de plus en plus nombreuses. Il faudrait revoir le système d'immatriculation, jumeler l'immatriculation civile et militaire, renoncer à toute écriture dans les chancelleries qui n'est pas strictement nécessaire et en même temps régler la procédure d'exmatriculation. On cherche une formule qui permette d'exmatriculer un Suisse avec lequel le consulat n'a plus de relations depuis un certain nombre d'années. Le groupe de travail sur l'immatriculation a rédigé un premier projet de propositions qui a été envoyé à certaines représentations pour un premier préavis. On pourra

ensuite entamer les discussions avec les différents services intéressés qui vont durer plusieurs mois.

M. Baumgartner trouve qu'on devrait arriver à tout prix à simplifier un système qui consiste à maintenir des formalités vieilles de 30 ans. Aussi longtemps qu'on doit continuer le contrôle et la taxe militaire, la simplification du système d'immatriculation est impossible. Des milliers de doubles nationaux dans nos registres ne répondent par exemple à aucun appel. En supprimant le contrôle et la taxe militaire, on pourrait affecter plusieurs fonctionnaires à des tâches plus utiles, ce qui serait bienvenu vu le manque de personnel.

Herr Neeser ist mit dem von Herrn Baumgartner Gesagten einverstanden. Ab 1977 kann ein Schweizer nach drei Jahren Kanada Doppelbürger werden. Wie kann man nun aber feststellen, ob er das kanadische Bürgerrecht erhalten hat? Niemand rückt mit der Sprache heraus, man muss versuchen, die Schweizer auf schlaue Art zu fangen. Herr Baumgartner denkt insbesondere an diejenigen, die in Kanada geboren sind, d.h. die durch die Geburt die zweite Nationalität erhalten und die mit 18 Jahren separat zu immatrikulieren sind. Solange ein Doppelbürger nicht auf seiner Immatrikulation besteht, könnte die Immatrikulationspflicht fallengelassen werden. Das zivile Meldewesen sollte nicht obligatorisch sein. Es sollte möglich sein, jedem Schweizer Hilfe zu leisten, ohne dass er immatrikuliert ist.

M. Jaccard déclare que ces réflexions confirment les discussions qui ont lieu au sein du groupe de travail. On ne sait pas toujours qui est double national, quand il a acquis la nationalité étrangère, etc. De plus, les membres d'une même famille peuvent avoir différentes nationalités. Il faut donc être prudent. Le contrôle militaire est le véritable problème. Le Département militaire a des vues différentes, aussi sur la taxe militaire. Les formules proposées sont le résultat des discussions du groupe de travail sur l'immatriculation.

M. Jaccard prie les participants de faire part de leurs réflexions éventuelles par écrit.

M. Janner dit qu'il ne faut pas attendre trop longtemps pour soumettre la question du contrôle militaire au Conseil fédéral si le Département militaire fait une opposition déraisonnable. Quant à l'immatriculation et l'exmatriculation, les travaux du groupe de travail ont quand même permis de réaliser certains progrès.

M. Jaccard estime qu'il faut supprimer le contrôle militaire pour des gens qui ne présentent aucun intérêt du point de vue de la défense nationale.

- 26 -

M. Beltrami aimerait savoir s'il doit, en cas de décès, informer le consulat ou envoyer un certificat de décès. M. Janner répond qu'il faut un certificat de décès pour la Suisse, mais que pour les registres du consulat, l'exmatriculation suffit.

M. Pictet remercie tous les participants et spécialement MM. Janner et Jaccard, en exprimant le voeu qu'une nouvelle conférence consulaire soit organisée dans un avenir pas trop éloigné.

Il clôt la réunion à 17 h 15.

Ottawa, le 25 novembre 1976